



Une séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est, a eu lieu le 10e jour du mois de **JANVIER** de l'an **DEUX MILLE ONZE** à l'heure et l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Ginette Breton, Rudy Giordano, Pierre Piché

SONT ABSENTS Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Roger Gagné, Daniel Lechasseur, Jonathan Prest

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire, Royal Dupuis.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Monique Pépin est également présente conformément aux dispositions de la *Loi du Code Municipal*.

Il y a huit (8) personnes dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-01-383

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

2011-01-384

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010 et des séances extraordinaires tenues le 16 décembre 2010 soient adoptés tels que soumis.

ADOPTÉE

4. Suivi des séances précédentes

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

L'appel d'offres pour l'entretien ménager a été affiché dans les journaux.

Une rencontre a été cédulée avec un autre fournisseur pour la protection du système informatique.

Le budget a été adopté. Une demande d'accès à l'information m'a été acheminée pour recevoir copies des comptes des dépenses du maire et des conseillers, et ce, depuis le 1er janvier 2008 à ce jour. Je vérifie la légalité de la demande

Nous avons travaillé sur la politique - octroi de dons, subventions et commandites, l'engagement de dépenses par les comités ainsi que la politique sur la gestion de documents.

5. Première période de questions

Le maire indique que la période de questions aura une durée maximale de 15 minutes. Lors de cette période de questions, les personnes présentes seront invitées à traiter de sujets qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour.

Le maire explique aussi qu'un bref résumé des sujets traités lors de la période de questions apparaîtra au procès-verbal de la séance. Les personnes qui souhaitent poser des questions devront d'abord s'identifier.

Questions des citoyens :

Certains citoyens demandent des éclaircissements concernant les matières résiduelles. Aussi un citoyen demande pourquoi il y a des bacs sur le chemin Spring Lake.

Le maire et les conseillers donnent les réponses aux citoyens.

6. Sécurité publique

Aucun élément

7. Patrimoine, Culture et Loisirs

7.1 Suivi du comité de culture et patrimoine

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, dépose son rapport des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil.

8. Environnement, Urbanisme et Développement

8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

La présidente du comité consultatif en environnement, madame la conseillère Ginette Breton, fait rapport des rencontres du comité et dépose le rapport du secrétaire. Elle mentionne que la prochaine séance de ce comité sera le 24 janvier prochain.

8.2 Rapport d'inspection / forêt

Monsieur Émilio Lembo a soumis son rapport d'inspection ainsi que son rapport des heures passées sur le territoire de la municipalité.

8.3 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)

Il n'y a pas eu de rencontre du CCU pendant le mois de décembre.

8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments au 31 décembre 2010. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

8.5 Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE notre inspecteur en bâtiment désire suivre un cours offert par la Combec intitulé les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme et dispensé à Sainte-Catherine-de-Hatley les 22 et 23 février prochain;

2011-01-385

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'inscription à ce cours au montant de 450,00 \$ taxes en sus ainsi que les frais afférents sur présentation de facture.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-610-00-454

8.6 Frais de parc

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 9107 28 3075 a présenté un plan de cadastre créant le lot 516-2 tel que préparé par Claude Migué, arpenteur-géomètre, sous la minute 14 290 (référence A2010-302H);

Documents
déposés

Documents
déposés

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 154 de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit percevoir les frais pour fins de parcs et de terrains de jeux qui s'élèvent à :

- 8 % de la valeur uniformisée d'une superficie de lot de moins de 4 000 m² ;
- 5 % de la valeur uniformisée d'une superficie de lot de 4 000 m² à moins de 12 000 m²;
- 3 % de la valeur uniformisée d'une superficie de lot de 12 000 m² à moins de 40 000 m² ;
- 2 % de la valeur uniformisée d'une superficie de lot de 40 000 m² de ladite opération cadastrale.

ATTENDU QUE la municipalité a le loisir de percevoir ces frais en argent, en terrain ou à la fois une partie de l'un et de l'autre;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-386

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal désire percevoir les frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 1 911,28 \$;

QUE sur paiement de tous les frais, le plan proposé soit approuvé par la municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

8.7 Fonds Écho Municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir du projet Fonds Écomunicipalité IGA;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds se veut un levier du développement durable pour les collectivités québécoises et qu'il sert à financer des projets environnementaux qui répondent concrètement aux réalités du milieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le financement accordé peut aller jusqu'à 20 000 \$ et le Fonds Économunicipalité IGA ne peut excéder 90 % du budget total de notre projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est désire améliorer la qualité de vie de ses citoyens ainsi que sa performance environnementale en réduisant ses quantités de matières résiduelles qui sont acheminées au site d'enfouissement. Dans sa stratégie, la Municipalité compte offrir à ses citoyens des bacs roulants pour le recyclage qui serviront à remplacer les sacs de plastique;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de matières résiduelles a augmenté de 11 % pendant les premiers onze mois de l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation est attribuable, en bonne partie, à l'utilisation de sacs de plastique pour le recyclage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acheter 245 bacs roulants au prix à 69,00 \$ du bac incluant l'impression du logo;

2011-01-387

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande auprès de Fonds Écomunicipalité IGA.

QUE le conseil autorise l'achat et le paiement de ces bacs roulants si notre demande est acceptée.

ADOPTÉE

Postes de dépense : surplus

8.8 Télug - Cours

CONSIDÉRANT QUE notre chargé de projet en environnement désire suivre un cours offert par l'université à distance de UQAM intitulé aménagement du territoire et environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce cours se situe au point de convergence de deux approches; les pratiques du territoire et référence aux divers contextes politico-institutionnels et sociétaux dans lesquels elles s'exercent; la gestion du territoire conçu de plus en plus comme responsable à la fois de la préservation de la nature et sa mise en valeur dans l'optique générale du développement durable. Ces deux approches s'articulent en sept modules thématiques; les politiques et la gestion du territoire, l'aménagement du territoire, l'environnement et la nature, les cadres juridiques et procédures gouvernementales, la dynamique spatiale, le bilan et prospective, ainsi que le rapport homme nature.

2011-01-388

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'adhésion à ce cours au montant maximal de 350,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-470-00-349

8.9 Avis de motion - Règlement de CCE

Avis de motion est donné par la conseillère madame Ginette Breton que, lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, un projet de règlement intitulé règlement numéro 239-2011 modifiant le règlement constitutif un Comité consultatif en environnement sera présenté.

Il n'y aura pas de dispense de lecture de ce projet de règlement lors de son adoption car ce dernier règlement n'est pas déposé.

ADOPTÉE

9. Rapport financier

9.1 Comptes payés et comptes approuvés par résolutions du conseil

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés au 31 décembre 2010, conformément au règlement numéro 86-1995 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la liste des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de ces listes ont été distribuées aux membres du conseil et sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

Pièces
jointes

2011-01-389

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Total des chèques émis - 31 décembre 2011: **144 987,02 \$**

Total des dépenses incompressibles et les salaires **20 726,85 \$**

Total chèques émis et des dépenses incompressibles et les salaires des employés **165 713,87 \$**

QUE la liste des comptes payés pendant le mois de décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.2 Comptes à payer

2011-01-390

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 10 janvier 2011 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

Total des comptes à payer au 10 janvier 2011 28 476,74 \$

ADOPTÉE

9.3 Dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est liée par plusieurs engagements en regard desquels elle est tenue de faire des paiements périodiques ou selon les échéanciers préalablement établis;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de permettre à l'administration municipale de pouvoir procéder au paiement des comptes découlant de ces engagements sans plus de formalités de manière à éviter que la municipalité se rende responsable du manquement entraînant des frais inutiles;

CONSIDÉRANT QUE les salaires font partie, à titre d'exemple, des engagements de la municipalité qu'elle se doit de payer hebdomadairement;

2011-01-391

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité soit autorisé à payer, sans autre autorisation, à leur échéance de versement entendu, les dépenses suivantes du budget 2011 de la municipalité soit celles relatives à;

- Les dépenses d'électricité, de chauffage et de télécommunication, lesquelles sont payées sur réception de facture;
- les dépenses inhérentes aux conditions de travail et au traitement de base;
- les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs;
- les cotisations de la CSST;
- les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;
- les formations requises pour le personnel et le conseil;
- les assurances, les frais de postes, les fournitures de bureau;
- les contrats pour le réseau informatique, l'ascenseur, la fournaise, le déneigement, l'enlèvement des matières résiduelles, le photocopieur, etc.;
- paiement du capital et intérêts sur la dette à long terme.

ADOPTÉE

10. Rapport du Maire

Monsieur le maire lit la lettre du ministre Normandeau.

- **Internet Haute-Vitesse**
Une rencontre avec le Mamrot est prévue afin de planifier la suite du projet WiMax avec XIT Télécom. Une rencontre a aussi eu lieu avec des résidents de l'Impasse Jolicoeur. Il s'en est suivie une communication avec Barrett Explore qui nous confirme qu'ils ne peuvent pas utiliser la tour de Bell Mobilité située sur le mont Gauvin à St-Étienne-de-Bolton;
- **Bassin versant Missisquoi Nord**
Une rencontre de planification a eu lieu à Eastman le 17 décembre avec les municipalités et associations environnementales impliquées. Le tout chapeauté par l'Organisme de Bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM);
- **Réunion des maires du secteur Ouest le 9 décembre**
Entres autres sujets discutés: projet de mise en valeur de la Missisquoi à redémarrer, Projet Bell mobilité de desservir la vallée Missisquoi, nécessité d'adopter des politiques communes, etc.;
- **Statistiques Canada**
Une enquête nationale se déroulera en mai prochain;
- **Projet de citation à Bolton-Sud**
Une rencontre a eu lieu avec M. Georges Baylor et la conseillère Ginette Breton sur la planification de ce projet prévu au début 2011;
- **Rencontres avec les exploitants de carrières et sablières**
Il y a eu des rencontres avec les exploitants de carrières sablières pendant le mois de décembre, nous devons rencontrer les autres incessamment.

11. Rapport de la MRC

- Participation au comité Internet Haute Vitesse: Discussions sur l'implantation dans les autres municipalités de la MRC de la technologie WiMax avec Barrett Explore.
- Dossier Orford: développement d'une proposition;

12. Administration

12.1 Correspondance

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

12.2 Formation des élus

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre les cours obligatoire pour l'obtention d'administration municipal;

CONSIDÉRANT QUE le cour rôle et responsabilités des élus - Module 1 est offert à Bromont le 29 janvier prochain au coût de 265,00 \$ par participant, taxes en sus;

2011-01-392

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET U RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'inscription de trois membres du conseil à cette formation, si les membres démontrent de l'intérêt à participer à cette formation.

ADOPTÉE

Poste de dépenses: 02-110-00-454

12.3 Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE présentement, le maire et un conseiller sont autorisés à signer les chèques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'avoir une autre personne comme signataire;

2011-01-393

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET U RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le maire Royal Dupuis, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Monique Pépin, ainsi que monsieur Rudy Giordano à signer pour et au nom de la municipalité les chèques requis.

QUE deux signatures sont requises en tout temps pour émettre les chèques de la municipalité.

ADOPTÉE

12.4 Sécurité informatique

Sécurité informatique

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à deux compagnies d'analyser notre système d'exploitation informatique;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions:

- Cartouches SC Inc au montant de 15 547,57 \$ taxes en sus;
- Saphir Informatique au montant total de 9 614 \$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-394

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de Saphir Informatique au montant total de 9 614,00 \$ taxes en sus. Copie de l'offre est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'utilisation du service de sauvegarde en ligne et les dépenses afférentes sont autorisées.

QUE le conseil accepte de payer un taux horaire de 60,00 \$ / heure pour le service à la clientèle et l'entretien du système.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 03-310-00 726

12.5 Contrat d'entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait paraître un avis dans les journaux le Reflet du Lac et le Sherbrooke Record pour son contrat d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de la compagnie La Perle Rare au montant de 8 950 \$, soit 745,83 \$ mensuellement et que les travaux sur demande seront facturés en surplus à raison de 17,90 \$ / heure;

2011-01-395

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Est retienne les services de La Perle Rare pour l'entretien ménager de hôtel de ville au montant de 745,83 \$ mensuellement.

QUE la date effective du contrat sera le 11 janvier 2011 au 31 décembre 2011.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-190-00-495

12.6 Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a utilisé les services de la firme Gérin Pomerleau Couture pour la préparation de l'acte de vente intervenu entre monsieur et madame David McCarthy et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont de 689,38 \$;

2011-01-396

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de 689,38 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Postes de dépense : surplus

12.7 HB archivistes

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de la firme HB archivistes pour l'année 2011;

ATTENDU QUE cette offre de service permet l'application annuelle du calendrier de conservation, la vérification de l'application du plan de classification et une première intervention pour la gestion des documents électroniques;

ATTENDU QUE pour la gestion des documents électroniques, les travaux suivants devront être effectués;

- établir une procédure pour la gestion des documents électroniques;
- appliquer le plan de classification des documents;
- modifier le calendrier de conservation pour inclure le support électronique;
- appliquer le calendrier de conservation.

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-397

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de service de HB archivistes pour deux semaines au

montant de 1 703,06 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-190-00-414

12.8 HB archivistes autorisation pour la destruction de documents

ATTENDU QUE nos archivistes HB pour appliquer le calendrier de conservation, ont passé une semaine avec nous et ont fait un tri des documents à détruire;

ATTENDU QUE suite à ce tri, certains documents doivent être détruits;

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-398

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande que les documents apparaissant à la liste ci-jointe soient détruits.

QUE le conseil autorise les dépenses afférentes à cette destruction.

ADOPTÉE

02-190-00-414

12.9 Ministère des Transports - autorisation de paiement pour le bail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a signé un bail avec le ministre des Transports pour une partie du lot 869, une partie du lot 870 et une partie du lot 1631, rang VII du cadastre officiel du canton de Bolton.

CONSIDÉRANT QUE la durée du bail est du 1er septembre 2008 pour se terminer le 31 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont de 100,00 \$ taxes en sus (annuellement);

EN CONSÉQUENCE,

2011-01-399

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de ces frais pour les années 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉE

02-701-00-519

12.10 Augmentation salariale

ATTENDU QUE annuellement le conseil de la municipalité de Bolton-Est révisé les salaires de ses employés;

ATTENDU QUE pour l'année 2010 le pourcentage du coût de la vie se situe à 1,7 %;

2011-01-400

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une augmentation de 2 % pour tous ses employés à l'exception de ceux qui suivent:

	TAUX AUGMENTATION	AJUSTEMENT
• Madame Lucie Edwards	1,7 %	0 %
• L'Inspecteur en bâtiment	2.0 %	3 %

QUE le salaire du chargé de projet en environnement et inspecteur adjoint en bâtiment sera de 20,00 \$ de l'heure soit un ajustement de 1,11 \$ et une augmentation salariale de 0,39 \$. Lorsqu'il avait été embauché, il avait demandé un salaire de 20,00 \$ de l'heure. Le conseil désirait que cet employé démontre ses connaissances et ses méthodes de travail. Conséquemment, en décembre, le conseil lui accorda sa permanence sans ajustement salarial car il désirait effectuer ces changements en janvier.

ADOPTÉE

12.11 Maire suppléant

ATTENDU QUE le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attacher tel que prescrit par l'article 116 du *Code Municipal*;

2011-01-401

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Rudy Giordano à titre de maire suppléant pour la période de janvier à la séance de juillet.

ADOPTÉE

12.12 Représentant à la MRC de Memphrémagog

ATTENDU QUE le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme représentant à la table de la MRC de Memphrémagog, avec tous les privilèges, droits et obligations y attacher;

2011-01-402

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Rudy Giordano à titre de représentant à la table de la MRC de Memphrémagog pour la période de janvier à la séance de juillet.

ADOPTÉE

12.13 Comité de la municipalité de Bolton-Est

CONSIDÉRANT QUE le conseil, annuellement, nomme les représentants ses comités:

2011-01-403

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les conseillers et citoyens suivant à ses comités, à savoir;

ADMINISTRATION	Tous les membres du conseil.
FISCALITÉ	-- André Gervais - Rudy Giordano - Jean-Guy Laprise - Daniel Lechasseur - Pierre Piché - Directrice générale
SÉCURITÉ PUBLIQUE	- Maire - Pierre Piché - Directrice générale - Liliane Paige-Gagnon
INFRASTRUCTURE	- Roger Gagné - Rudy Giordano - Daniel Lechasseur - Pierre Piché - Jonathan Prest - Pierre Plante
CULTUREL	- Ginette Breton - Michèle Bernier - Liette Laperrière-Darveau - Claude Laurin - Lise Fontaine - Roger Gagné
CCU	- George Baylor

- André Gervais
- Rudy Giordano
- Howard Kates
- Jean-Guy Laprise
- Pierre Piché
- Gilles Théorêt
- L'inspecteur en bâtiment

VALLÉE MISSISQUOI - Ginette Breton

LOISIRS - Roger Gagné
- Jonathan Prest

ADOPTÉE

12.14 Plieuse automatique

ATTENDU QUE la municipalité envoie ses comptes de taxes et effectue d'autres envois à ses citoyens;

ATTENDU QUE plusieurs documents doivent être pliés;

ATTENDU QU'il serait opportun d'acheter une machine pour effectuer le pliage de documents;

2011-01-404

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité autorise l'achat d'une plieuse automatique « Martin Yale Rapid Fold » au montant de 705 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-190-00 999

12.15 Sentiers de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE la mission des Sentiers de l'Estrie est de promouvoir la marche en rendant accessible 200 km de sentiers par des activités d'initiation et de perfectionnement à la randonnée en forêt;

CONSIDÉRANT QUE les Sentiers de l'Estrie sont temporairement fermés dans notre municipalité depuis la fin de l'été dernier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sylvicoles sur les Sentiers de l'Estrie dans Bolton-Est, des deux côtés du chemin Bellevue devraient, se terminer au printemps;

CONSIDÉRANT QUE les Sentiers de l'Estrie désirent relocaliser à l'extérieur de ces coupes sur une distance de 3,9 km, soit un investissement de 19 500 \$ pour 148 jours / personnes de travaux.

2011-01-405

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil reconnaît l'apport de Sentiers de l'Estrie à la mise en valeur du territoire, notamment en ce qui a trait à la contribution des bénévoles qui consacrent plusieurs centaines de journées par année à l'entretien et à la surveillance du sentier

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Est appuie ce projet de relocalisation du sentier.

ADOPTÉE

12.16 Achat de papeterie

CONSIDÉRANT QUE les livres des minutes et des règlements doivent être mise à jour;

2011-01-406

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à réorganiser les archives et acheter la papeterie nécessaire pour effectuer le travail. Le coût approximatif est de 500 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

02-190-00-414

13. Voirie

13.1 Rapport du comité d'infrastructure (CI)

Le président du comité d'infrastructures fait rapport des activités du comité depuis la dernière assemblée du conseil et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 4 janvier 2011. Copies des comptes-rendus ont été remises aux membres du conseil qui en prend acte.

13.2 Appel d'offres gravier (MG20-A)

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est prévoit l'achat et la livraison de 2 000 tonnes métriques de graviers MG20-A répondant aux normes de l'annexe 2 (exigences municipales) pour épandre sur la chaussée de certains de ses chemins municipaux selon les directions de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le gravier devra être assujéti à des tests de granulométrie et à une inspection visuelle;

ATTENDU QUE la soumission doit être déposée au plus tard le 29 avril 2011 au bureau municipal situé au 858, route Missisquoi, Bolton-Est, à 10 heures.

2011-01-407

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal demande des soumissions pour l'achat et l'épandage de graviers MG20-A pour le rechargement des chemins municipaux;

QUE les entrepreneurs suivants soient invités à présenter une soumission :

- 1- *Allard & Allard Inc.*
- 2- *Excavation Guy Éthier Inc.*
- 3- *Germain Lapalme et Fils Inc.*
- 4- *Excavation Stanley Mierzwinski*
- 5- *RTD Enr.;*
- 6- *Roch Vallières Inc.*

QUE des soumissions cachetées soient reçues à l'Hôtel de Ville de Bolton-Est au plus tard le 29 avril 2011, avant 10 h et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 05 de la même journée;

QUE l'adjudication du contrat pourra être accordée lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2011.

ADOPTÉE

13.3 Appel d'offres gravier (MG20-B)

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est prévoit l'achat et la livraison de 1 000 tonnes métriques de graviers MG20-B répondant aux normes de l'annexe 2 (exigences municipales) pour épandre sur la chaussée de certains de ses chemins municipaux selon les directions de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le gravier devra être assujéti à des tests de granulométrie et à une inspection visuelle;

ATTENDU QUE la soumission doit être déposée au plus tard le 29 avril 2011 au bureau municipal situé au 858, route Missisquoi, Bolton-Est, à 10 h.

2011-01-408

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal demande des soumissions pour l'achat et l'épandage de graviers MG20-B pour le rechargement des chemins municipaux;

QUE les entrepreneurs suivants soient invités à présenter une soumission :

- 1- *Allard & Allard Inc.*
- 2- *Excavation Guy Éthier Inc.*
- 3- *Germain Lapalme et Fils Inc.*
- 4- *Excavation Stanley Mierzwinski*
- 5- *RTD Enr.;*
- 6- *Roch Vallières Inc.*

QUE des soumissions cachetées soient reçues à l'Hôtel de Ville de Bolton-Est au plus tard le 29 avril 2011, avant 10 h et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 15 de la même journée;

QUE l'adjudication du contrat pourra être accordée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2011.

ADOPTÉE

13.4 Appel d'offres abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est prévoit l'achat d'entre 60 000 litres de chlorure de calcium 35% liquide et 18 000 litres de chlorure de calcium 20 % (abat poussière) livrés et épandus sur les chemins municipaux pour contrôler la poussière en été;

ATTENDU QUE la soumission doit être déposée au plus tard le 25 avril 2011 au bureau municipal situé au 858, route Missisquoi, Bolton-Est, à 13 h.

2011-01-409

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les compagnies *Les Entreprises Bourget Inc., Multi Routes Inc., Somovrac Inc.* et *Cal-Clo 2000 Inc.* soient invitées à présenter une soumission d'un prix par litre pour la livraison et l'épandage de chlorure de calcium, taxes en sus.

QUE le conseil demande aux fournisseurs de nous indiquer s'il y a un autre produit qui pourrait être utilisé qui serait moins dommageable pour l'environnement et de nous en fournir le prix.

QUE des soumissions cachetées soient reçues à l'Hôtel de Ville de Bolton-Est au plus tard le 25 avril 2011, avant 13:00 heure et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 13 h 10 de la même journée;

QUE l'adjudication du contrat pourra être accordée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2011.

ADOPTÉE

13.5 Appel d'offres - balayage des rues

ATTENDU QUE la municipalité se doit de balayer des rues asphaltées de la municipalité;

ATTENDU QUE la soumission doit être déposée au plus tard le 25 avril 2011 au bureau municipal situé au 858, route Missisquoi, Bolton-Est, à 10 h.

2011-01-410

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les compagnies *Entreprises Mirroy, RB Inspection, Entreprise Breton et Terrasse*

Bromont soient invitées à présenter une soumission d'un prix horaire pour le balayage des rues asphaltées de la municipalité, taxes en sus.

QUE des soumissions cachetées soient reçues à l'Hôtel de Ville de Bolton-Est au plus tard le 25 avril 2011, avant 10 h et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 05 de la même journée;

QUE l'adjudication du contrat pourra être accordée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2011.

ADOPTÉE

13.5-1 Avis de motion - Règlement 237-2011 intitulé construction de rues et/ou chemins et abroge le règlement de construction numéro 155, section 3 dispositions particulières aux chemins et réseaux d'égout

2011-01-411

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Rudy Giordano que, lors de cette séance ordinaire du conseil municipal, un projet de règlement intitulé règlement numéro 237-2011 intitulé construction de rues et/ou chemins et abroge le règlement de construction numéro 155, section 3 dispositions particulières aux chemins et réseaux d'égout sera présenté pour adoption.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent projet de règlement.

ADOPTÉE

13.6 Programmation - hiver

Pièce
jointe

ATTENDU QUE le chargé de projet en voirie, Pierre Plante, a soumis au comité d'infrastructures (CCI) la programmation des travaux de voirie pour l'hiver;

ATTENDU QUE les coûts reliés à la programmation d'hiver s'élèvent à 18 491,45 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE les travaux sont les suivants :

02 320 03 521	Fossés	3 000,00 \$
02 320 00 711	Ponceaux	1 300,00 \$
02 320 00 649	Signalisation	2 000,00 \$
02 320 00 643	Petits outils	1 200,00 \$
02 320 00 699	Autres biens non durable	150,00 \$
02 320 00 521	Réparation des chemins	4 800,00 \$
02 320 00 710	Réparation d'urgence inondation	2 000,00 \$
02 320 00 212	Rémunération occasionnelle	832,00 \$
02 190 00 529	Déneigement	937,50 \$
02 340 00 521	Réparation luminaires	450,00 \$

ATTENDU QUE la municipalité dispose des crédits budgétaires suffisants aux postes ci-haut mentionnés;

2011-01-412

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'inspecteur municipal et en voirie à faire exécuter ces travaux sur recommandation du CCI;

QUE toute subvention éventuelle ou prévue soit affectée au paiement des dépenses encourues;

QUE les dépenses capitalisables le soient conformément à la politique de capitalisation de la municipalité.

ADOPTÉE

13.7 Installation de luminaire - Route 245 - chemin de l'Étang

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande pour l'installation d'un lampadaire au coin de la route 245 et le chemin de l'Étang;

ATTENDU QUE l'installation de lampadaire est sous la juridiction du Ministère des

Transports du Québec (MTQ) faute d'éclairage;

ATTENDU QU'il appartient au ministère d'étudier les demandes de ces citoyens et d'assurer l'installation de lampadaires à ces intersections le cas échéant;

ATTENDU QUE le conseil trouve important l'installation d'un lampadaire à cet endroit et il y a lieu de transmettre cette demande au MTQ;

2011-01-413

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande au Ministère des Transports d'étudier la demande pour l'installation d'un lampadaire à l'intersection du chemin de l'Étang et de la Route 245;

QUE le conseil appui cette demande et d'incite le ministère à agir dans les meilleurs délais afin d'assurer la sécurité de ses citoyens et des autres usagers de la route;

QUE le conseil demande au Ministère, s'il est possible d'installer des lampadaires moins énergivores que les lampadaires conventionnels.

ADOPTÉE

13.8 Patinoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenté à maintes reprises et sans succès de faire de la glace pour la surface de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE Paysagement l'Unick avait un contrat avec la municipalité pour l'entretien de ladite patinoire;

2011-01-414

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à ce que ce contrat soit annulé, car cette année il est impossible de faire de la glace.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-220-02-442

14. Divers

15. Deuxième période de questions

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

Le conseil répond aux questions des citoyens sur les sujets suivants:

- Nouveau sentier (Sentiers de l'Estrie) sur le chemin Bellevue;
- Plusieurs questions sur l'achat de bacs: pertinence, leurs avantages ou inconvénients selon leurs utilisations différentes et selon le secteurs;
- Retour sur les convois de la 243 et 245. Le maire explique qu'il faut absolument monter un dossier complet et analyser les impacts d'une trop grande circulation de véhicules lourds sur le développement de la vallée Missisquoi.

16. Levée de la séance

2010-11-415

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 21 h 22.

Le tout, respectueusement soumis

Royal Dupuis
Maire

Monique Pépin
Secrétaire d'assemblée

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Pierre Gagné, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Bolton-Est, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du conseil du 10 janvier 2011 par le conseil municipal.

2011-01-385, 2011-01-388, 2011-01-389, 2011-01-390, 2011-01-392, 2011-01-394,
2011-01-395, 2011-01-396, 2011-01-397, 2011-01-398.

Signé en ce 11^e jour de janvier de l'an deux mil onze.

Pierre Gagné,
Secrétaire-trésorier adjoint

